ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

Sri Lanka

Question écrite n° 47552

Texte de la question

M. Patrick Balkany attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères et européennes sur la situation humanitaire au Sri Lanka. À l'issue d'une réunion informelle du conseil de sécurité de l'ONU qui s'est tenue le 26 mars 2009, la France s'est dite vivement préoccupée par la situation dans ce pays. En effet, les combats entre le gouvernement et les rebelles continuent de faire de nombreuses victimes parmi les civils. Face à la gravité de la situation humanitaire des réfugiés tamouls, l'Union européenne, de concert avec les Nations-unies, a réclamé la mobilisation de la communauté internationale en vue d'assurer une meilleure protection des civils et de faciliter l'aide humanitaire. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui indiquer les actions envisagées par notre pays afin d'atteindre ce louable objectif.

Texte de la réponse

La situation humanitaire à Sri Lanka demeure préoccupante depuis la fin des combats en mai 2009. Comme le souligne l'honorable parlementaire, ce conflit, qui a duré des décennies, a été extraordinairement meurtrier pour les populations civiles. Des dizaines de milliers de personnes déplacées ont été retenues dans des camps placés sous contrôle militaire pendant des mois. Répondant aux nombreux appels que lui avait lancés la communauté internationale, le Gouvernement sri lankais s'est engagé à leur rendre la liberté de mouvement au 1er décembre 2009, et a assuré que tous les camps seraient fermés au plus tard le 31 janvier 2010. En parallèle, la France, avec ses partenaires européens, et également au sein des Nations unies, s'est fortement mobilisée pour que les populations civiles bénéficient de toute l'aide humanitaire qu'il était possible de leur apporter. Elle continuera à le faire en appelant les autorités sri lankaises à autoriser sans restriction l'accès des personnels humanitaires aux provinces du Nord et de l'Est, afin d'accéder aux populations les plus éprouvées et de participer à l'effort de reconstruction. Notre pays appelle à une normalisation de la situation sur le terrain et a demandé, à plusieurs reprises, que Sri Lanka lève l'état d'urgence qui est toujours en vigueur. Il encourage également les autorités à lancer un vaste processus de réconciliation nationale, comme elles s'y sont engagées devant la communauté internationale lors de la mission du secrétaire général des Nations unies en mai 2009. La France restera mobilisée pour que la victoire militaire à Sri Lanka se traduise en paix durable, au profit de toutes les communautés de l'île.

Données clés

Auteur : M. Patrick Balkany
Circonscription : Hauts-de-Seine (5e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 47552
Rubrique : Politique extérieure
Ministère interrogé : Affaires étrangères et européennes
Ministère attributaire : Affaires étrangères et européennes

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/13/questions/QANR5L13QE47552

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 28 avril 2009, page 3955
Réponse publiée le : 19 janvier 2010, page 530